Bibliothèque anarchiste

Le Réveil clandestin
Pour la liberté (n°19)
juin 1941

extrait le 10 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°19 du *Réveil clandestin*

bibliotheque-anarchiste.com

Pour la liberté (n°19)

Le Réveil clandestin

juin 1941

D’interdiction en interdiction nos pauvres libertés s’en vont, et cela sur l’instigation même de ceux qui devraient être leurs plus fiers défenseurs — et qui se prétendent tels, du reste —, les socialistes suisses. A part un discours de Schneider de Bâle, ces derniers s’associèrent à la violation de la constitution fédérale, l’appuyant ou se réfugiant dans une lâche abstention, à propos du vote pour l’interdiction de la Fédération socialiste suisse le parti des bolchevistes et bolchevisants.

En effet, tout citoyen est électeur éligible et soldat mobilisable, sauf les cas prévus par la loi et jugés par les tribunaux. Or, voici que l’une après l’autre des catégories de citoyens sont mis en dehors du droit commun par décision des autorités cantonales et fédérales, sanctionnée parfois par le vote populaire ! Nul jugement n’est intervenu, nul délit précis n’a été invoqué, nul désordre n’a été signalé. Malgré cela les élus du peuple sont chassés et bafoués. Pour nous que Nicole et consorts siègent ou ne siègent pas aux Chambres, c’est tout à fait indifférent ; mais les violations de la constitution peuvent s’étendre et se sont déjà étendues à d’autres domaines, à toute la vie civique, comme nous en avons plus d’un exemple dans les Etats totalitaires.

Les prétextes invoqués pour sévir ne tiennent pas debout, et en les admettant on favorise leur plus dangereuse extension. Le principal consiste à dire que ceux qui visent à miner la constitution ne peuvent guère en invoquer les garanties. Tout d’abord une constitution n’est pas quelque chose d’éternel, mais appelé à évoluer aussi. Or, il faut de toute évidence attaquer la constitution pour y introduire des changements et adjonctions. Les violations constitutionnelles sont, d’ailleurs, prévues par la loi et les autorités n’ont éventuellement qu’à les poursuivre et frapper ; mais il est inouï de faire un délit de la simple critique, comme le fait l’Eglise pour ses dogmes intangibles.

D’aucuns font taire leurs scrupules en disant qu’avec les bolchevistes et bolchevisants, les éléments nazistes et fascistes sont aussi frappés. D’abord, il eût mieux valu ne pas favoriser ces derniers à leur début. Un Pilet-Golaz avait nettement affirmé dans un discours officiel qu’il fallait se

faire à l'idée de leur suivre. Ensuite, si ces éléments sont dangereux, c'est aux citoyens mêmes à savoir les affronter. C'est parce que ces derniers ne savaient que s'en remettre à l'Etat pour la défense de leurs droits et garanties que les régimes totalitaires ont pu s'instaurer.

Il n'est rien de plus pénible que de voir des socialistes réclamer à l'Etat bourgeois de les protéger contre les pires réactions. Si cet Etat se refuse à le faire, ou ne le fait que mollement, ou appuie même les tentatives liberticides, les masses, nullement habituées à exercer leur propre défense, deviennent vite la proie des pires aventuriers. Les exemples abondent déjà de peuples plongés dans la plus dure servitude.

Il est d'abord contradictoire de demander des lois et mesures illibérales pour protéger la liberté ; ensuite, il arrive toujours qu'elles sont appliquées même à ceux qu'elles ne visaient pas ; enfin, elles augmentent par l'arbitraire qui en découle l'insécurité au lieu de la sécurité recherchée. Ce sont là des arguments objectifs et de fait, pour lesquels, même si nous n'en étions pas frappés les premiers, nous combattrions toute loi d'exception, comme propre à endormir la vigilance nécessaire pour maintenir des libertés durement acquises.

Il faut savoir exercer, défendre et élargir ces libertés, sans quoi elles n'existent guère en réalité. Nous n'aimons ni fascistes ni bolchevistes et les avons combattus les premiers et invariablement depuis plus de vingt ans, mais c'est au peuple de reconnaître leur tromperie et de les attaquer partout où ils lèvent la tête, en dénonçant leurs infamies et leurs crimes.

Rien de plus absurde que de s'en remettre à autrui pour la défense de ses intérêts — et il n'y a pas de plus grand intérêt que le maintien de la liberté, d'où découle la possibilité de faire valoir tous les autres. A noter ce comble que les bons électeurs s'en remettent souvent à ceux qui ont des intérêts opposés aux leurs. Le système représentatif a pu, à un moment donné, signifier un réel progrès sur le pouvoir totalitaire, auquel déjà plusieurs nations sont revenues ; mais il est évident que de plus en plus de la repré-

sentation ou délégation il faut en venir à la souveraineté effective de tous et de chacun. La tendance ne doit pas être à se donner un seul maître à la place de plusieurs, comme le veulent tous ceux qui nous parlent de dictature ; mais à rendre chaque homme maître de lui-même, la fameuse rédemption ou émancipation dont il est question depuis des siècles ne pouvant être que cela.